ARRETE PORTANT MISE A LA RETRAITE DE M

🙞🙞🙞🙞🙞

Le Maire/Psdt de      ,

VU, le Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite,

VU, la Loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites,

VU, le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales,

VU, la demande d’admission à la retraite présentée par M     , Grade titulaire à temps (non) complet par lettre du       pour prendre effet à compter du      ,

VU, l’arrêté en date du       avançant M     , Grade titulaire à temps (non) complet au      ème échelon de l’échelle      , Indice brut      , Indice majoré      , à compter du      ,

Sous réserve de l'accord de la Caisse Nationale de Retraite des Collectivités Locales,

# ARRETE

**ARTICLE 1ER** : M     , né(e) le      , Grade titulaire à temps (non) complet, affiliée à la CNRACL sous le numéro 050      , est admis(e) à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, à compter du (lendemain du dernier jour payé), date à laquelle l’intéressé(e) sera radié(e) des effectifs du personnel permanent de la Commune de      .

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,

- Monsieur le Directeur de la CNRACL,

- L'Agent Comptable de la Collectivité,

- L’Intéressé(e).

Le /Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : ............................. Fait à      , le ..................

L’agent, Le /Président,

     